La Vie Ouvrière

SYNDICATS

AUX SECRÉTAIRES de Bourses du Travail, Unions régionales et Syndicats isolés

CAMARADES,

La Commission administrative de la C. G. T., par des instructions spéciales qui seront adressées aux Bourses du Travail dès demain, prévoit l'envoi d'un délégué confédéral pour des réunions de propagande dans notre Département.

Je suis avisé que la Commission administrative a reçu d'une vingtaine de Syndicats du Départements de la Seine, se qualifiant de « MINORITAIRES » une lettre dans laquelle ceux-ci donnent une liste d'orateurs DEMANDANT QU'ILS SOIENT DESIGNES POUR ACCOMPAGNER LE DELEGUE DE LA C. G. T. DANS LEURS REUNIONS, LES FRAIS ETANT A LA CHARGE DES SYNDICATS « MINORITAIRES ».

Dans sa réunion du 18 novembre, la C. A. a jugé qu'elle ne pouvait admettre une pareille proposition qui, à côté du caractère de contrôle qu'elle revêt à l'égard du délégué confédéral, est absolument contraire au fonctionnement organique de la C. G. T., et aux décisions de ses Congrès.

Notre attention est attirée sur cette manière de procéder des Syndicats se qualifiant de « minoritaires ». Il nous est fait justement ressortir que les réunions de propagande organisées ayant un caractère spécifique, si elles prennent l'allure de meetings contradictoires elles détruiraient l'importance et les résultats qu'espère réaliser la C. G. T.

LA C. A. CONSIDERE QUE SEUL LE DELEGUE AYANT UN MANDAT REGULIER POUR PARLER AU NOM DE LA C. G. T. DOIT POUVOIR PARLER.

Nous devons considérer cette mesure respectable, en effet, à l'heure où toutes les forces de la bourgeoisie tentent de tous les moyens pour restreindre nos libertés :

Après quatre années d'occupation ;

Quatre années de misères horribles nous laissant dans le plus profond des marasmes ;

Après de longs mois de luttes provoquées par l'administration incohérente pour arracher des salaires répondant au coût de l'existence ;

Après une propagande méthodique, pratique, saine et courageuse, nous avons réalisé chez nous l'œuvre d'unité sincère, loyale et énergique, DES ELEMENTS DE DISCORDE VEULENT TENTER DE RALLIER LEURS EFFORTS A CEUX DE LA BOURGEOISIE DANS UN BUT DE DIVISION OUVRIERE !

Nous ne pouvons admettre pareille procédure.

Pendant de longues années nous étions qualifiés de minoritaires à la C. G. T. Malgré notre état d'infériorité dans les votes, toujours nous avons été respectueux des décisions et jamais nous n'avons contrecarré l'action confédérale. Nous avons une besogne ardue à accomplir chez nous, ELLE EST DE RENOVER NOTRE DEPARTEMENT, nous voulons rendre à nos régions l'activité du passé, nous voulons que l'œuvre commune soit le symbole de notre Syndicalisme, ET NOUS NE DEVONS A AUCUN PRIX NOUS PRETER A DES TENTATIVES DE DIVISION DU PROLETARIAT SYNDIQUE.

Camarades, l'Union c'est la Force !

L'Union marque le triomphe qui nous mènera vers l'Idéal de Justice que nous préconisons. Que ceux qui par amour de conceptions individualistes veulent procéder par des méthodes ne répondant pas à l'œuvre commune le fassent chez eux, quant à nous, abandonnés dans nos plus profondes déceptions et misères, ce n'est point une raison de ce que nous avons voulu quand même réaliser une force numérique qui compte comme valeur syndicale, que nous devons subir la répercussion des rancœurs.

Camarades, HAINE A LA HAINE !

Pas d'autres que des délégués officiellement désignés par la C. A. de la C. G. T. ne devront causer. Soyons solidaires, et vive le Syndicalisme qui toujours fut notre.

Charles SAINT-VENANT.

A LILLE

Pour les ouvriers Litiers

A la suite de la grève des ouvriers de l'Ameublement, les ouvriers de cette corporation ayant obtenu satisfaction, la lettre suivante fut envoyée à tous les fabricants litiers, samedi 22 novembre, à part la maison Danel, dont les délégués avaient décidé d'attendre lundi. N'ayant pas perçu l'augmentation suffisante samedi, la même lettre sera envoyée à cette maison ce matin.

« Lille, le 22 novembre 1919.

A Monsieur ....., fabricant-litier,

Monsieur,

Les ouvriers de l'Ameublement, après leur dernier mouvement de grève, et après convention signée entre les parties, ont obtenu une augmentation de salaire, basée sur le coût de la vie. Nous aurions pu agir pour votre personnel de la même façon que pour leurs camarades, mais, reconnaissant, d'accord avec eux, que vous les auriez assimilés au même barème lorsque ce dit barème aurait été bien établi, l'organisation leur conseilla de rester en dehors du mouvement.

A seule fin d'éviter toutes contestations de la part de votre personnel, ce qui serait préjudiciable aux intérêts des deux parties, nous avons le ferme espoir que vous leur donnerez satisfaction.

Ci-joint le nouveau barème consenti par le Syndicat patronal de l'Ameublement :

Ouvrier qualifié, 2.50 de l'heure ;

Manœuvre à partir de 18 ans, 1.70 de l'heure ;

Pour les autres manœuvres, l'augmentation correspondante.

Veuillez, je vous prie, me faire parvenir votre réponse le plus tôt possible, à seule fin que je puisse en rendre compte à votre personnel, dont l'assemblée sera fixée au lundi 24 novembre.

La même demande est envoyée à chacun de vos collègues.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

Pour le Bâtiment : Le Secrétaire permanent,
VAILLANT E. »

— Le même jour, la maison Huyghe et Ponthieu envoyait à l'organisation la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire
de la Chambre Syndicale,

Suite à votre lettre du 22 courant, j'ai l'avantage de vous informer que dès aujourd'hui, et pour la prochaine paye de samedi, j'appliquerai le tarif consenti par le Syndicat patronal de l'Ameublement.

Je vous présente mes sincères salutations.

Pour E. Huyghe et Ponthieu :
LE DIRECTEUR ».

— Nous sommes en mesure de certifier que la maison Chavail a décidé de payer les mêmes salaires à ses ouvriers, mais nous attendons que son acceptation parvienne au siège de l'organisation. Pour la maison Danel, nous espérons qu'elle se conformera comme ses collègues au nouveau barème de salaire.

Donc, jeudi 27 novembre, à 6 heures 30, assemblée pour tous les ouvriers litiers, rue de la Clef, 32. Présence indispensable, étant donné la situation.

A TOURCOING

Dans le Textile

LA MAUVAISE FOI PATRONALE PROVOQUE LA GREVE. — DEUX MILLE OUVRIERS CESSENT LE TRAVAIL.

Un conflit est surrenu dans le textile par suite de la mauvaise foi patronale dans l'application de la nouvelle convention obtenue le mois dernier.

L'augmentation de salaire de 25 p. 100, signée par les industriels de Tourcoing, n'a pas été payée partout. Des discussions eurent lieu relativement à ce paiement ; les patrons voulant englober dans l'augmentation les suppléments provenant de la surproduction ouvrière.

Cette négation d'un accord signé de part et d'autre a provoqué la cessation du travail dans les usines Mauvel et Six.

Deux mille ouvriers sont actuellement en grève. Hier matin les délégations ouvrières et patronales ne purent s'entendre.

Il est probable que si satisfaction n'est pas accordée, le mouvement s'étendra dans Tourcoing.

Six métiers tours de la maison Valentin-Roussel, actuellement en grève, provoqueront l'arrêt complet de l'usine si leurs revendications n'obtiennent pas gain de cause aujourd'hui même.

Une réunion de tous les ouvriers fileurs aura lieu ce soir à six heures, à la Maison du Peuple.

A MARCQ-EN-BARŒUL

GRANDE CONFERENCE INTERSYNDICALE

Grande conférence intersyndicale, organisée par les syndicats des Balais-Brosses et Meunerie et les sections syndicales du Bâtiment, Textile, Alimentation, Transport, Cuirs et Peaux, Métallurgie, etc, salle Lemaire, rue Jacquard, mardi 25 novembre, à 6 heures 30 du soir, sous la présidence du camarade Paul WATELLE, secrétaire du syndicat des Balais-Brosses, avec le concours assuré des camarades Joseph HUYGHE, délégué de la Fédération nationale ouvrière textile ; Charles SAINT-VENANT, secrétaire de l'Union Départementale.

Ordre du jour : Action syndicale. Programme de la C. G. T.

Tous les syndiqués sont priés d'être présents.

:: Convocations ::

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX, DE LILLE ET ENVIRONS. — Tous les Ouvriers et ouvrières cordonniers-chausseurs, monteurs et finisseurs en chaussures, réparateurs, chaussonniers, gamachiers, etc., sont invités à assister à l'assemblée qui aura lieu le mardi 25 novembre, à 6 h. 30 du soir, au siège, rue du Molinel, 19, Lille. En raison de l'importance des décisions à prendre, tous les ouvriers en chaussures se feront un devoir d'être présents.

La Commission.

UNION SYNDICALE DE L'OCTROI DE LILLE. — Assemblée générale le jeudi 27 novembre, à sept heures du soir, à la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel, 19.

Compte-rendu de la dernière entrevue avec M. l'adjoint délégué aux Finances.

Le Secrétaire : E. DEVERNAY.

A DUNKERQUE

DANS L'ALIMENTATION

Le Syndicat de l'Alimentation convoque les syndiqués des deux sexes à une réunion qui aura lieu mardi soir 25 courant, salle « l'Avenir », à 6 heures. Le camarade Savoir, secrétaire de la Fédération nationale de l'Alimentation, prendra la parole. A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes : Réorganisation du Syndicat, loi de huit heures, repos hebdomadaire.

PARTI SOCIALISTE

A LILLE

LES INSCRIPTIONS ELECTORALES

LES ELECTEURS RETARDATAIRES PEUVENT ENCORE SE FAIRE INSCRIRE

Etant donné les nouvelles dispositions prises en prévision des inscriptions sur les listes électorales de Lille, ceux qui peuvent justifier qu'ils étaient électeurs à Lille en 1914, où y habitant, étant dans les règles voulues pour être inscrits sur les listes électorales, peuvent faire parvenir leurs réclamations, 87, rue Esquermoise, ou se présenter à la Mairie, 3e étage, service des élections, qui d'un commun accord avec M. Liégeois Six, Saint-Venant et M. Delonque, chef de bureaux, trouveront toutes facilités pour obtenir satisfaction.

Il en est de même pour ceux qui possèdent des récépissés d'inscriptions effectuées dans le courant de l'année.

Toutefois, en vue de permettre à faire diligence et ne pouvant dépasser les délais de rigueur, nous avisons les intéressés qu'ils ont jusqu'à mardi soir 25 pour nous faire parvenir les réclamations faute de quoi nous déclinons toutes responsabilité des négligences volontaires. L'électeur conscient doit songer que ce droit acquis par la révolution de nos ancêtres lui impose un devoir que lui seul devrait remplir.

Le secrétaire : SAINT-VENANT.

Les réunions du Parti

MARDI

LILLE, 19 heures 30. — Cinéma du Sud. — Président : Girardin. Orateurs : Caudde, Delory, Maurice Monier, Docteur Verhaeghe.

19 heures. — Salle Duchateau, rue de Canteleu, 55. — Président : Coussement. Orateurs : Dujardin, Ragheboom, Salengro.

— Salle Juvénal, 95, rue de Bavai. — Président : Darrogus. Orateurs : Bauche, Coolen, Moithy.

MERCREDI

LILLE, 19 heures. — Salle Verstraeten, rue Guillaume-Tell. — Président : Dujardin. Orateurs : Ragheboom, Salengro.

19 heures. — Salle du Bon Boulion, quai Vauban, 13. — Président : Bardon. Orateurs : Delory, Saint-Venant.

JEUDI

LILLE, 19 heures. — A Brûle-Maison, rue du Vieux-Marché-aux-Bêtes. — Président : Courouble. Orateurs : Delory, Ragheboom, Saint-Venant.

19 heures. — Au Point du Jour, rue Saint-Gabriel. — Président : Beaurepaire. Orateurs : Masson, Moithy, Saint-Venant.

19 heures. — Au Bonnet National, rue Jean-Jacques Rousseau. — Président : Deneubourg. Orateurs : Bauche, Coolen, Ragheboom.

19 heures. — Foyer du Peuple, à Fives. — Orateurs : Bondues, Saint-Venant, Salengro.

VENDREDI

LILLE, 19 heures. — Théâtre de l'Union de Lille. — Président : Coussement. Orateurs : Delory, docteur Verhaeghe.

— Cinéma de la Place Verte. — Président : Dujardin. Orateurs : Ragheboom, Saint-Venant, Salengro.

SAMEDI

LILLE, 19 heures. — 15, rue Léon Gambetta, grand Meeting : « Pour Lille, pour la République ! » La liste des orateurs sera publiée ultérieurement.

SECTION LILLOISE

Mercredi 26 novembre, à sept heures du soir Réunion des Comités Moulins-Lille, St-Sauveur, Justice, Gaieté Iéna, Faubourg des Postes, Paul Bert, Rassel, Karl Marx, Réveil Social, dans leurs sièges respectifs.

Travail électoral. — Urgence.

Le Bureau : Ch. SAINT-VENANT, G. DELORY.

A SAINT-ANDRE

Braves habitants de Saint-André, républicains sincères, jeudi 27 novembre, angle des rues Thiers et Pasteur, quartier de la Passerelle, conférence publique et contradictoire, organisée par le groupe socialiste de Saint-André-lez-Lille.

Ordre du jour : Présentation des candidats au conseil municipal : programme du Parti Socialiste.

Travailleurs, employés, commerçants de toutes catégories, venez affirmer par votre présence votre volonté d'en finir avec la réaction. Venez nombreux écouter la parole socialiste, il est nécessaire, pour le bien de tous, de connaître notre programme. Venez entendre les camarades G. PASQUEL et L. BRODEL, candidats du Parti, exposer nos idées de Bonté et de Justice.

Nombreux vous viendrez nous faire connaître votre vif désir d'être administré par une municipalité républicaine et socialiste.

La section de Saint-André.

A LOMME

Mercredi 26 novembre, assemblée générale du Parti, chez Dereuse.

Extrême urgence.

A LOOS

Réunion publique et contradictoire, aujourd'hui mardi, avec le concours du camarade Louis MASSON, des Typographes.

A MARCQ-EN-BARŒUL

CONFERENCES PUBLIQUES ET CONTRADICTOIRES

Mercredi 26 novembre, à 6 h. 30 du soir, salle Castelain, à la Ville de Roubaix (Entrepôt), sous la présidence du camarade Voisin, candidat, assisté des camarades Fourmeau et Vandevelde, candidats.

Orateurs : BOUDERE et HUYGHE, candidats.

Ordre du jour : Les élections municipales et le Parti socialiste : le programme municipal.

Le conseiller Grembelle est invité pour la contradiction.

— Jeudi 27 novembre, à 6 h. 30 du soir, salle du Balai, tenue par le camarade Watelle, rue de Tourcoing (Bourg), sous la présidence du camarade Noliet, candidat, assisté des camarades Vandepotte et Vanhoute, candidats.

Orateurs : EUGENE Albert, BOUDERE et HUYGHE, candidats.

Ordre du jour : Les élections municipales et le Parti Socialiste ; le programme municipal.

Les adversaires du Bourg sont invités pour la contradiction.

— Vendredi 28 novembre, à 6 h. 30 du soir, salle du Gymnase, rue Nationale (Pont), sous la présidence du camarade Wallo, candidat, assisté des camarades Monvoisin et Pluquet, ainsi que les autres candidats.

Orateurs : HUYGHE Joseph, candidat ; INGHELS Albert, député.

Ordre du jour : L'œuvre de nos adversaires ; le programme municipal ; la situation politique dans le pays ; le Socialisme.

Nos adversaires sont invités pour la contradiction.

Assemblée générale. — L'assemblée générale aura lieu le samedi 29 courant, à 7 heures du soir, salle de l'Union, 47, rue Jean-Jaurès.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire : HUYGHE.

A LYS-LEZ-LANNOY

CONFERENCE PUBLIQUE. — Jeudi, 27 novembre, à 6 heures du soir, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Hentgès, maire d'Hellemmes, et Salengro, membre du Comité fédéral.

Ordre du jour. — Les Elections municipales.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il sera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

LILLE, 26 et 27 novembre, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
Gravelines, 28 novembre, Hôtel du Commerce.
Marquise, 29 novembre, Hôtel Delcroy-Beaurain.
Calais, 30 novembre, Hôtel Meurice.
Béthune, 1er décembre, Hôtel de la Gare.
Saint-Pol-sur-Ternoise, 2 décembre, à partir de 9 h. 30, Hôtel du Trocadéro.
Boulogne-sur-Mer, 3 décembre, Hôtel de France.
Bergues, 4 décembre, Hôtel du Sauvage.
Tourcoing, 5 décembre, Hôtel des Voyageurs.
Carvin, 6 décembre, Hôtel du Cygne, rue de Lille.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

BOURSE DE PARIS

DU 24 NOVEMBRE 1919

VALEURS	COURS DU JOUR	VALEURS	COURS DU JOUR
3 % Perpétuel.	61 ..	Société Générale...	730 ..
5 % —	87 80	Est actions.....	685 ..
4 % 1917.....	71 70	Est obl 3 % anc....	350 ..
4 % 1918 libéré....	71 35	— — nou....	315 50
4 % 1919 non lib...	.... ..	Lyon actions.....	720 ..
Indo-Chine 1909....	335 ..	— oblig. 4 %....	377 ..
Algérie 3 % 1902....	.... ..	— fusion anc..	310 ..
Ville de Paris 1871.	356 ..	— — nouv.	309 ..
— — 1875.	480 ..	Midi ob. 3 % anc...	336 ..
— — 1876.	467 ..	— — 5 %.....	325 ..
— — 94-96.	247 ..	Nord obl. 5 %.....	445 ..
— — 1912.	225 ..	— 3 % anc....	327 75
Foncières 1879.....	475 ..	— — nouv....	319 ..
— 1885.....	317 ..	Métropolitain.....	392 ..
— 1895.....	338 ..	Bons de Panama...	186 ..
— 1903.....	369 ..	Suez actions.....	6809 ..
— 1909.....	201 ..	Thomson Houst....	.... ..
Communales 1879	444 ..	Fives-Lille.....	2500 ..
— 1891.	288 ..	Japon 1905.....	115 75
— 1892.	323 ..	— 1907.....	.... ..
— 1899.	320 ..	Russe 1906.....	55 25
— 1912.	200 ..	— 1909.....	.... ..

CHANGES A PARIS DU 24 NOVEMBRE

Londres, 38.80, 38.89 ; hors cote. 38.90. — Belgique, 104.75. — Danemark, 199. — Espagne, 188.50. — Hollande, 362.50. — Italie, 80.50. — Prague, 7. — Roumanie, 33.75. — New-York, 9.60. — Norvège, 211.25. — Suède, 217.50. — Suisse, 172.25. — Berlin, 24.50.

BOURSE DE LILLE

DU 24 NOVEMBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours préced	Cours du Jour
Albi (action 100 f. p).....	800 ..	799 ..
Aniche (le 1/240 de denier).....	3450 ..	3390 ..
Anzin (le 1/100 de denier).....	9600 ..	9500 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part).....	7000 ..	7100 ..
— (cinquantième de part).....	143 ..	144 50
Bruay (action).....	2445 ..	2500 ..
— (dixième).....	253 50	256 ..
Carvin (action 100 f. p.).....	659 ..	680 ..
Clarence (action 250 f. p.).....	480 ..	490 ..
Courrières (action 100 f. p.).....	2144 ..	2140 ..
Crespin-Nord, émis. 1905, tit. verts..	151 ..	153 ..
Douchy (action 200 f. p.).....	910 ..	950 ..
Dourges	578 ..	578 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800).....	10000..	.... ..
— (dixième)	1021 ..	1050 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)...	10000..	.... ..
— (dixième)	1021 ..	1050 ..
Escarpelle (action 100 f. p.).....	725 ..	732 ..
Ferfay (action 125 f. p.).....	800 ..	812 ..
Flines-lez-Raches (action 100 f. p.)..	90 ..	92 ..
Gouy-Servins (action 500 f. p.).....	.... ..	.... ..
Lens (action)	1305 ..	1340 ..
— (dixième)	132 ..	134 50
Liévin (action)	3125 ..	3250 ..
— (trois centième)	110 ..	127 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 f. p.).....	930 ..	929 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur).....	5050 ..	5015 ..
— 70 % (Société Rainbeaux).....	8250 ..	8290 ..
— 70 % (vingtième)	413 ..	409 ..
Meurchin (action 100 f. p.).....	1450 ..	1550 ..
Nord d'Alais (action 200 f. p.).....	94 75	97 ..
Ostricourt (action 50 f. p.).....	450 ..	450 ..
Thivencelles (Soc. anc.) act. 500 f. p..	2490 ..	2490 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	244 ..	244 ..
Vicoigne et Nœux (action).....	2790 ..	2795 ..
— (dixième)	280 ..	285 ..

VALEURS PÉTROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 f. p).....	460 ..	450 ..
— (part de fondateur).....	390 ..	378 ..
Dabrowa (action 500 f. p.).....	3190 ..	3200 ..
— (part de fondateur).....	9880 ..	9880 ..
Grabownika (action 500 f. p.).....	1860 ..	1880 ..
— (part de fondateur).....	2040 ..	2050 ..
Karpathes (action 100-10 remb).....	1210 ..	1240 ..
Polana (action 500 f. p.).....	513 ..	513 ..
— (part de fondateur).....	340 ..	340 ..
Potok (action 500. f. p.).....	713 ..	710 ..
Wankowa (action 500 f. p.).....	895 ..	914 ..
— (part de fondateur).....	415 ..	400 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours préced	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)...	1126 ..	.... ..
Aciéries de France (action 500 f. p.).	830 ..	835 ..
Chantiers de France (act. 500 f. p.).	710 ..	742 ..
Donain et Escaut (action 500 f. p.)...	1255 ..	.... ..
Etablissements Arbel (act. 500 f. p.).	925 ..	936 ..
Fives-Lille (action 500 f. p.).....	2450 ..	2500 ..
Sénelle-Maubeuge (act. 500 f. p.).....	1650 ..	.... ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 f. p.).	1135 ..	.... ..
Margarinerie Béthune (act. 100 f. p.)	180 ..	180 ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 f. p.).	795 ..	795 ..
La Lucette (action 100 f. p.).....	230 ..	230 ..

Notre Service de Renseignements

Sous cette rubrique, nous publions chaque jour tous les renseignements qui nous sont demandés par nos lecteurs.

Il leur suffit de nous envoyer leurs questions à l'adresse suivante :

"LE RÉVEIL DU NORD"
LILLE

(Service des Renseignements)

avec les initiales ou le pseudonyme sous lesquels ils veulent que paraisse la réponse.

Ce service étant gratuit, il est inutile de nous envoyer un timbre pour la réponse.

Un candidat socialiste, A. R. — Vous pouvez être candidat dans la commune indiquée, à la seule condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ou au rôle des contributions directes de ladite commune (loi du 5 avril 1884, art. 31, paragraphe 1er). Le fait que vous exercez votre commerce dans une autre localité n'est pas à considérer.

Verdun, W. O. — 1. En vertu des circulaires ministérielles des 26 et 28 octobre 1919, vous n'aviez plus qu'un délai de 15 jours à dater de la cessation des hostilités (24 octobre) pour adresser une réclamation contre la décision de refus qui vous a été opposée. — 2. C'était au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture que vous auriez dû écrire. — 3. Nous craignons pour vous qu'on ne rejette votre demande comme tardive. — 4. Oui.

Gondé, l'Homme des bois. — Vous devez immédiatement faire notifier au brasseur, par ministère d'huissier, votre intention d'obtenir la prorogation de deux ans au minimum, aux conditions de 1914, soit 10 francs par mois. Vous éviterez ainsi l'augmentation de loyer. — En ce qui concerne les loyers échus, vous paraissez devoir être exonéré en totalité, puisque vous rentrez dans la catégorie des petits locataires.

Yvonne et Odile. — Oui, ou tout au moins à un secours, en vertu de la loi du 24 juin 1919. Adressez une demande au préfet.

J'ai fait danser belle-mère dans une chez cabaret. — 1. Oui, en vertu de la loi du 24 juin 1919. — 2. Non. — 3. Il faudrait au préalable que vous obtiniez une attestation du président du tribunal civil reconnaissant que vous avez eu réellement servi de père au défunt. Muni de cette pièce, il ne vous resterait plus qu'à faire établir à la mairie les dossiers réglementaires de demande de pécule et de secours immédiat. — 4. Pour les diplômes, écrivez au préfet. Vous pouvez en votre qualité d'héritier, réclamer les objets personnels qui appartenaient aux défunts.

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 125.000.000. — 31.250.000 versés

SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin

SUCCURSALE DE PARIS, 24, 26, Boul. Malesherbes

COMPTES DE DÉPOTS D'ESPÈCES

Le CRÉDIT du NORD ouvre à toutes les personnes qui lui en font la demande des comptes de dépôts d'espèces, quelle que soit l'importance de la somme déposée.

Les sommes mises en dépôt sont productives d'intérêts.

Les déposants peuvent toujours effectuer des retraits partiels ou totaux à leur convenance, soit par des prélèvements directs aux caisses du CRÉDIT du NORD, soit par des achats de TITRES, des Souscriptions aux émissions, domiciliations de traites, etc...

Un mécanicien ennuyé. — Si le rejet de votre demande vient de vous être notifié, vous devez, dans un délai maximum de 15 jours, adresser une réclamation au président de la commission d'appel à la sous-préfecture. Votre femme était en droit de bénéficier de l'allocation depuis 1914, si vous avez été incorporé au début des hostilités.

Un vieux de la vieille, N° 28. — Votre femme ayant plus de 55 ans peut dès maintenant faire une demande. Quant à vous-même, il faut attendre d'avoir 60 ans, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars prochain.

G. A. Introuvable. — Ecrivez au ministère de l'intérieur, direction du Contrôle, 6, rue de Hanôvre, à Paris, ainsi qu'au préfet du Nord (intervention dans l'intérêt des familles).

Une mère inquiète, 12. — Votre fils ne peut espérer être libéré immédiatement que s'il s'est évadé des régions envahies pendant l'occupation.

Marg Angele, N° 7. — Vous n'auriez pu obtenir que très difficilement le bénéfice de cette allocation militaire et ce, en raison de l'instance en séparation qui était presque terminée au début de la guerre. — 2. Il est d'ailleurs trop tard pour faire une réclamation maintenant.

Mon intestin, Quel paresseux !

La Scavuline est un purgatif-laxatif incomparable qui combat la constipation accidentelle ou obstinée. C'est le meilleur rééducateur de l'intestin.

La Scavuline corrige cet état anormal et dangereux en assistant doucement, plaisamment, sans violence ni irritation, les intestins et le foie paresseux. Si vous êtes irrégulier, avec la SCAVULINE, vous devenez forcément régulier.

Aussi bonne qu'un bonbon, on la prend le soir, elle agit pendant que vous dormez et vous satisfait le matin.

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Balin, Paris, Fr. 3.— la boîte, plus Fr. 0.30 timbre-taxe par boîte, pour nombreuses purgations.

C. R. D., 127. — Vous avez droit aux primes mensuelles depuis le 1er septembre 1917. — 2. Au dépôt de votre dernier corps d'affectation.

J. D., classe 1888, Pépère ennuyé, 142. — 1. Oui. — 2. Non. — 3. Oui. — 4. Oui, pour vos 8 mois des paragraphes 1 et 3, à condition toutefois que vous comptiez dix-huit mois pleins de service effectif. — 5. Déposez une demande régulière à la mairie de votre commune. — 6. Non.

Veuve de guerre inquiète, A. D. — Vous ne pouvez obtenir qu'un secours de l'assistance publique pour cet enfant. Ecrivez à l'Inspecteur départemental du service, à Arras.

Un lecteur assidu du « Réveil », N° 30. — Ecrivez au sous-préfet. — 2. Adressez une réclamation à la préfecture en rappelant la date à laquelle vous avez fait établir votre dossier à la mairie.

V. E. P. S. — Vos parents ont droit à la moitié du pécule : mais seulement si vous êtes remariée (article 3 du décret du 6 février 1919). Dans le cas contraire, le pécule vous revient entièrement.

Un martyr des boches, N° 9. — Vous pouvez réclamer ce secours. Faites votre demande à la mairie. — Vous ne pouvez plus prétendre aux secours temporaires en raison de votre salaire.

« Rossignols, Sartine. — Non, les collatéraux ne peuvent prétendre à ce secours.

Apprenez rapidement et à fond la STÉNO-DACTYLO
Demandez le Programme gratis et des Etablissements JANET-DUFFEUNEAU 78bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

O. F., 418. — Une veuve ennuyée. — 1. Vous aurez une pension équivalente à la pension attribuée à la veuve d'un simple soldat (800 francs par an). — 2. La femme de ce militaire ne peut réclamer aucun autre secours que l'assistance aux femmes en couches. — 3. Vous pouvez réclamer au commandant du dépôt les effets civils que votre fils a pu abandonner en 1914 à ce dépôt.

A. S. Nou nou. — Oui, si l'exploitation a subi des dégâts importants. Voyez d'ailleurs à ce sujet le juge de paix.

Un réfugié d'Hénin, L. M. R. — Vous pouvez adresser une réclamation au président de la commission d'appel, mais nous sommes persuadés que la décision de rejet sera maintenue, en raison du salaire de votre mari.

Arthritiques
pour préparer votre eau alcaline
MÉFIEZ-VOUS des IMITATIONS
n'employez que le
SEL VICHY-ÉTAT
Chaque paquet pour 1 litre d'eau
toutes Pharmacies.
EXIGEZ le rond bleu VICHY
Marque de garantie ÉTAT

On est prié de ne pas s'en faire, J. B. P., 28.304. — Oui, 15 francs par mois, à condition toutefois que vous ayez été libéré du service actif avant la guerre.

Un frère ennuyé. — 1. Oui, si une décision définitive est intervenue avant le décès de votre frère. — 2. Non. — 3. Oui. — 4. Au dépôt de son dernier corps d'affectation. — 5. Oui.

S. D., N° 17. — Vous pouvez réclamer l'indemnité de 52 francs ou le complet civil, si vous avez rendu vos effets militaires, en vertu de la circulaire N° 134.633 5/5 du 3 mai 1919. Ecrivez à votre dépôt démobilisateur.

Amateur de saxophone, 49 92. — Vous pouvez réclamer une indemnité au titre des dommages de guerre. Faites votre déclaration à votre nom de femme mariée, en ayant soin d'ajouter qu'à l'époque vous étiez célibataire.

G A. G., 1898. — 1. Non. — 2. Vous pouvez réclamer une pension. Pour cela, faites établir une notice en double expédition à la mairie de votre résidence. Cette notice sera envoyée par les soins de la mairie à la direction du service de santé, à Lille.

Un qui tient à savoir, L. G., 22. — Il n'existe aucune prime de ce genre. Les bruits qui courent à ce sujet sont dénués de fondement.

La violette noire S. C. 26. — 1. Impossible de vous remarier avant que le divorce ait été prononcé. — 2. Ecrivez au directeur de la Caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris. — 3. La décision de la commission cantonale nous paraît régulière. En effet, vous avez une profession : vous ne pouvez donc prétendre que votre fils était votre soutien.

VIENT de PARAITRE
GUIDE DES ÉPOUX
SEUL OUVRAGE COMPLET
Curieux, Pratique et Instructif sur
Le MARIAGE et SON HYGIÈNE
Indispensable à tous.
Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres, bons ou mandats.
Ecr. LIBRAIRIE D'HYGIÈNE, 8, Rue Renault, Paris (XIe).
Catalogue général gratis sur demande.

Au maigre salaire 166. — 1° Ce n'était pas un droit, loin de là, mais uniquement une question d'appréciation pour les commissions cantonales. — 2. En tout cas, elle n'y pouvait certainement plus prétendre à partir de 1917.

Tu n'as pas bel air, R. B., N° 33. — Adressez une réclamation au commandant de votre dépôt en donnant d'une manière très précise vos affectations successives.

L. M. J. G., de Fives. — Au commandant du dépôt du dernier corps auquel vous avez appartenu.

Toujours je pleure, H. P. — Une circulaire ministérielle du 28 juillet 1919 a déclaré que des mesures spéciales seraient prises à l'égard des engagés qui appartiennent par leur âge à une classe de réserve. A notre connaissance, les dispositions annoncées ne sont pas encore intervenues. Attendez encore un peu.

O. D. Un ennuyé de Lille. — 1. Il est indispensable de faire les publications à Lille. — 2. Aucune autorisation de ce genre n'est nécessaire.

Un vieux pensionné de Lens, N° 127. — Il ne pouvait être question de droit absolu. C'était une question d'appréciation qu'il appartenait aux commissions compétentes de trancher. Il est vraisemblable que la commission a dû, dans votre cas, estimer que vos ressources étaient suffisantes.

Une veuve qui désire savoir. — Veuillez renouveler votre demande.

Un de la 42e division. — La loi du 31 mars 1919 réserve les pensions d'ascendants aux seuls sujets français. Il semble toutefois qu'on puisse espérer qu'il interviendra une modification sur ce point, car cette mesure est beaucoup trop rigoureuse. Néanmoins, il faut attendre la nouvelle législation.

O. D., 67. — Vous avez droit aux primes mensuelles à dater de novembre 1917.

CHRONOMÈTRE LIP
LA MARQUE FRANÇAISE
Montres de Précision
EN VENTE CHEZ LES BONS HORLOGERS
Exiger la marque LIP sur le cadran

Un pauvre petit rouzou ennuyé. — Le montant de votre pension sera de 1440 francs par an. Vous pourrez en outre bénéficier momentanément de l'allocation temporaire aux petits retraités de l'Etat (40 francs par mois). — 2. Non, vous n'auriez en droit à ces primes qu'à partir de janvier 1919, époque de votre passage dans la réserve. — 3. La moitié de l'indemnité appartient aux enfants. — 4. Il faut qu'elle fasse une nouvelle demande d'autorisation. — 5. Qu'elle écrive au directeur de la caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris.

Habitude au « Réveil ». — Six mois après la cessation des hostilités, c'est-à-dire à partir du 24 avril 1920.

Pelu de la classe 90, G. B. — Vous avez droit à l'indemnité de démobilisation